

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury SR-JURY de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Arts de la cuisine, Boucher, Monteur en installations du génie climatique et sanitaire, Métiers de la piscine, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements, Carreleur mosaïste, Menuisier, Charpentier bois, Coiffure est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

**Président**

M. FRANCOIS DREYDEMY  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

**VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
COIFFURE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme OCEANE ROUX

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Membre de l'enseignement**

M. STEPHANE CORBET  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT  
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Mme MERIEM ELHALIMI  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX  
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 septembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

